

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



ADRESSES

Prieuré Marie-Reine
195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph
22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance
37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Ecole Primaire Notre-Dame-de-la-Sainte-Espérance (Grande Section de Maternelle à CM2)
195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE

CONTACTS PERSONNELS

Abbé Anthony Romanens :
☎ : 06 82 64 82 16

Abbé Louis-Marie Carlhian :
☎ : 06 12 87 41 21

SOMMAIRE

La lettre du Cardinal Müller et sa non-reconduction à la tête de la CDF	p. 1 et 3
PMA, GPA : que dit la Fraternité Saint-Pie X ?	p. 4 et 6
Calendrier du mois	p. 2 et 5
Annonces	p. 6

La lettre du cardinal Müller et sa non-reconduction à la tête de la CDF

fsspx.actualités - 6 juillet 2017



DEUX événements ont marqué le début de l'été à Rome : une lettre du cardinal Müller à Mgr Fellay et son remplacement à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi par Mgr Ladaria.

26 JUIN 2017, LE CARDINAL MÜLLER IMPOSE DE NOUVEAU LA DÉCLARATION DOCTRINALE DE 2012

Le 26 juin 2017, Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, recevait du cardinal Gerhard Ludwig Müller, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, une lettre datée du 6 juin précédent, dans laquelle le prélat allemand énonçait — en précisant que le pape François avait donné son approbation — les conditions nécessaires à une déclaration doctrinale, préalable indispensable à toute reconnaissance canonique de la Fraternité. Ces conditions sont au nombre de trois :

1) « Il est nécessaire d'exiger des membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X l'adhésion à la nouvelle formule de la *Professio fidei* datant de 1988. En conséquence, il n'est plus suffisant de leur demander d'émettre la *Professio fidei* de 1962.

2) « Le nouveau texte de la Déclaration doctrinale doit comporter un paragraphe dans lequel les signataires déclarent, de manière explicite, leur acceptation des enseignements du concile Vatican II et ceux de la période post-conciliaire, en accordant aux dites affirmations doctrinales le degré d'adhésion qui leur est dû.

3) « Les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X doivent reconnaître, non seulement la validité, mais aussi la légitimité du Rite de la Sainte

Dimanche 20 août 2017

Horaires des Messes



8h30 : Cravanche, Chapelle N.-D. de la Sainte-Espérance

10h30 : Colmar, Oratoire Saint-Joseph

18h00 : Mulhouse, Prieuré Marie-Reine

Août 2017

	<p>PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 - Fax : 03 89 44 02 19</p>	<p>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE M. l'abbé Anthony Romanens, 06 82 64 82 16</p>	<p>ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR M. l'abbé Louis-Marie Carlhian, 06 12 87 41 21</p>
Ma 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Machabées, Martyrs	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Me 2	Saint Alphonse-Marie de Liguori, Ev. et Doct. (III ^e cl.) Mémoire de Saint Etienne 1 ^{er} , Pape et Martyr		Pas de Messe
Je 3	Férie (IV ^e cl.)	7h15 Messe lue	
Ve 4	Saint Dominique, Confesseur (III ^e cl.) 1^{er} vendredi du mois	10h30 Chapelet, <i>confessions</i> 11h00 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur	Abbé F.-R. de Bonnafos 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue et acte de réparation au S.-C. 17h30 à 18h45 <i>Confessions (A.Romanens)</i> 17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet 18h00 Messe lue du CIM 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Sa 5	Dédicace de Sainte-Marie Majeure (III ^e cl.) 1^{er} samedi du mois	10h30 Chapelet, <i>confessions</i> 11h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie et litanies de la Très Sainte Vierge	M. l'abbé Carlhian 17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, <i>confessions</i> 18h30 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Di 6	Transfiguration de Notre-Seigneur (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	Abbé F.-R. de Bonnafos 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe
Lu 7	Saint Gaëtan de Thienne, Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de Saint Donat, Evêque et Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Ma 8	Saint Jean-Marie Vianney, Curé d'Ars (III ^e cl.) Mémoire des Saints Cyriaque et ses compagnons, MM.	7h15 Messe lue	
Me 9	Vigile de Saint Laurent, Martyr (III ^e cl.) Mémoire de Saint Romain, Martyr		Pas de Messe
Je 10	Saint Laurent, Diacre et Martyr (II ^e cl.)	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Ve 11	Férie (IV ^e cl.) Mémoire des Saints Tiburce et Suzanne, Martyrs	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	
Sa 12	Sainte Claire d'Assise, Vierge (III ^e cl.)		Pas de Messe
Di 13	10 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe, <i>pas de confession</i> 18h00 Vêpres devant le Saint-Sacrement et Salut	15h00 Mariage de M. P.-L. Reynaud et de Mlle G. Schrodj
Lu 14	Vigile de l'Assomption (II ^e cl.) Mémoire de Saint Eusèbe, Confesseur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe Quête pour les fleurs
Ma 15	Assomption de la Très Sainte Vierge (I ^e cl.) Fête d'obligation	9h00 <i>Confessions</i> 9h30 Bénédiction des herbes puis Grand-Messe suivie de la procession et du renouvellement du vœu de Louis XIII Apéritif après la procession 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue Pas de Messe
Me 16	Saint Joachim, Père de la Très Sainte Vierge (II ^e cl.)		9h00 Chapelet 9h30 Bénédiction des herbes puis Grand-Messe suivie de la procession et du renouvellement du vœu de Louis XIII Pas de Messe
			9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Carlhian
			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé Carlhian
			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé Carlhian
			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue M. l'abbé Carlhian

Messe et des Sacrements, selon les livres liturgiques promulgués après le concile Vatican II. »

Le 30 juin, Mgr Fellay a transmis cette lettre à tous les prêtres de la Fraternité, avec le commentaire suivant : « On se retrouve dans une situation semblable à celle de 2012. Alors que Mgr Pozzo, secrétaire de la Commission *Ecclesia Dei*, tenait un tout autre langage en mars dernier sur les critères de catholicité qui devaient ou non être exigés de nous ». Et de rappeler sa déclaration à l'issue de la réunion des supérieurs majeurs de la Fraternité à Anzère (Suisse), le 28 juin 2016 : « La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X ne recherche pas avant tout une reconnaissance canonique à laquelle elle a droit parce qu'elle est catholique. La solution n'est pas simplement juridique. Elle relève d'une position doctrinale qu'il est impératif de manifester. (...)

« La Divine Providence n'abandonne pas son Eglise dont le chef est le Pape, vicaire de Jésus-Christ. C'est pourquoi un signe incontestable de cette restauration sera dans la volonté signifiée du Souverain Pontife de donner les moyens de rétablir l'ordre du sacerdoce, de la foi et de la Tradition, — signe qui sera, de surcroît, le garant de la nécessaire unité de la famille de la Tradition. »

Cette lettre du cardinal Müller n'est pas surprenante pour ceux qui suivent de près l'histoire des relations compliquées entre la Fraternité et Rome. Déjà, lors d'une conférence donnée à Port-Marly (France), le 8 octobre 2016, Mgr Fellay soulignait une contradiction entre les propos du cardinal Müller et ceux tenus par Mgr Pozzo, secrétaire de la Commission *Ecclesia Dei* : « (on nous dit) que ce qui a été produit par le Concile mais qui n'est pas dogmatique, c'est-à-dire tout ce qui est déclarations — déclaration au monde, etc. —, ce ne sont pas des critères de catholicité, selon Mgr Pozzo. Qu'est-ce que cela veut dire ? 'Vous n'êtes pas obligés d'être d'accord pour être catholiques'. (...) Mgr Pozzo a effectivement donné plusieurs interviews (sur le même sujet). Je vous ai cité celle du mois d'avril (*La Croix*, 7 avril 2016), il y a eu celles du mois de juillet (*Zenit*, 4 juillet 2016, et *Christ und Welt*, 28 juillet 2016)... Entre les deux, au mois de juin, il y a son supérieur, le cardinal Müller, qui a dit le contraire (*Herder Korrespondenz*, juin 2016). (...) Le cardinal Müller a insisté en disant : 'Mais non, la Fraternité doit accepter tout le Concile !' Et même il a parlé d'un engagement sans restriction sur l'œcuménisme. Mais pas seulement... Il parle de la liturgie, de la liberté religieuse. Et après, son subordonné redit le contraire, en juillet. C'est le désordre ! Qui est-ce qu'il faut croire ? »

Le pape, pour sa part, déclarait dans un entretien à *La Croix*, le 16 mai 2016, qu'avant toute solution canonique pour la Fraternité, il fallait « un accord fondamental avec eux. Le concile Vatican II a sa valeur. » Ce qui signifie qu'un texte doctrinal est prérequis. Plus récemment, de retour de Fatima, le 13 mai 2017, le Souverain Pontife répondait aux journalistes présents dans l'avion : « la *feria quarta* de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi — on l'appelle la *feria quarta*, car elle se réunit le mercredi — a étudié un document. Et le document ne m'est pas encore parvenu. Je l'étudierai. » Autrement dit, une fois encore, une déclaration doctrinale est nécessaire, préalablement à

toute reconnaissance canonique. Mais quel doit être le contenu exact de cette déclaration ? Celui imposé par le cardinal Müller, ou celui proposé par Mgr Pozzo ?

2 JUILLET, LE CARDINAL MÜLLER N'EST PLUS PRÉFET DE LA CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

Ce qui a été une véritable surprise, ce fut la non-reconduction du cardinal Müller dans sa charge. Au terme de cinq années à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (CDF), le pape François a décidé de ne pas renouveler son mandat qui a pris fin le 2 juillet 2017. Le souverain pontife a nommé pour lui succéder Mgr Luis Francisco Ladaria Ferrer, jésuite espagnol, qui était secrétaire de la CDF depuis 2008.

Selon *InfoCatho* du 1^{er} juillet, cette décision « s'inscrirait dans un contexte délicat et critique. Le cardinal Müller avait marqué son refus d'interpréter *Amoris lætitia* dans une optique de discontinuité avec le magistère romain. Pour certains, ce serait le motif de cette non-reconduction. »

Comme le signale *Zenit* du 1^{er} juillet : « Son départ avant l'âge de la retraite canonique fait couler beaucoup d'encre, alors que les anciens préfets étaient tous restés à ce poste au moins jusqu'à leurs 75 ans. » Et de risquer une nouvelle explication : « L'initiative intervient aussi quelques mois après la démission de l'Irlandaise Marie Collins de la Commission Pontificale pour la Protection des Mineurs (PCPM) ». Dans sa lettre de démission au pape, Marie Collins dénonçait « le manque de coopération, en particulier de la part du dicastère le plus impliqué sur la question des abus sexuels », comme « honteux ». Elle regrettait « des reculs constants » dus à la « résistance » de « certains membres de la Curie ». « Certains y ont vu, écrit *Zenit*, en filigrane une critique de la bureaucratie lourde de la CDF. »

Quelles que soient les hypothèses émises sur les raisons du départ du cardinal Müller, on peut constater que le pape n'a pas cru devoir le maintenir à son poste pour mener à bien la décision de faire revenir la Fraternité Saint-Pie X à la déclaration doctrinale de 2012. Après ce constat qui relève du truisme, on ne peut que se poser quelques questions :

Mgr Pozzo, en manifestant ouvertement un point de vue divergent de celui de son supérieur hiérarchique, au sujet des « critères de catholicité », agissait-il *motu proprio* ou se savait-il soutenu par plus haut que le cardinal Müller ? Quel est son avenir à la Commission *Ecclesia Dei* ?

Quel sera le rôle de Mgr Ladaria, jésuite espagnol à la personnalité beaucoup moins remuante que celle du cardinal allemand ? Plus enclin à l'obéissance de règle dans la Compagnie de Jésus, il se qualifie lui-même de « conservateur modéré », aura-t-il à la tête de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi une influence modérément conservatrice ?

Face à ces interrogations, les pythonisses feront des prédictions. Pour notre part, nous nous contenterons d'attendre les faits et de voir leurs effets. ■

PMA, GPA : que dit la Fraternité Saint-Pie X ?

fsspx.actualités - 6 juillet 2017



L'HEURE où le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) vient de rendre en France un avis favorable à l'insémination avec donneur concernant les « couples de femmes » ou les femmes seules, *FSSPX.Actualités* revient sur les conclusions de cet avis, ainsi que sur les prises de positions officielles de l'Église en France.

Dans son Avis n°126 relatif aux « demandes sociétales de recours à l'assistance médicale à la procréation », le Comité Consultatif National d'Éthique a en fait examiné trois questions distinctes : 1) l'autoconservation des gamètes de la femme jeune, donc encore fertile ; 2) le recours à ce qu'on appelle l'IAD, c'est-à-dire l'insémination avec donneur, lorsque cette IAD est demandée par des « couples de femmes » ou des femmes seules ; 3) enfin le recours à la GPA ou gestation pour autrui.

La première question a recueilli un nombre d'avis majoritairement négatifs, le CCNE se basant dans son évaluation sur « les risques cliniques et médicaux induits, mais aussi sur les risques de pressions sociales et professionnelles émanant de l'entourage ou des employeurs ».

C'est dans le traitement de la deuxième question que le CCNE ouvre la boîte de Pandore. Se fondant sur « l'autonomie des femmes », leur « relation à l'enfant dans les nouvelles structures familiales » — entendez homosexuelles —, et sur le besoin féminin de « reconnaissance » — notion assez floue —, le CCNE ouvre clairement la porte à l'IAD demandée par des femmes seules ou par des « couples de femmes ». L'avis du Conseil stipule ainsi que « l'ouverture de la PMA — Procréation Médicalement Assistée — à des personnes sans stérilité pathologique peut se concevoir pour pallier une souffrance induite par une infécondité résultant d'orientations personnelles. Cette souffrance doit être prise en compte. »

Toutefois l'ouverture à l'IAD n'a pas fait l'unanimité au sein du CCNE : en effet, la discussion sur les conséquences pour l'enfant, le risque de marchandisation accrue, les conditions de « faisabilité » ont abouti à ce qu'une « partie minoritaire des membres du CCNE [a proposé] qu'en ce domaine le statu quo soit maintenu. » En effet, onze membres du Comité se sont prononcés contre l'élargissement de l'IAD.

La troisième question touchait à la demande dite « sociétale » concernant la gestation pour autrui ou GPA : cette dernière allant actuellement trop loin au regard de l'évolution des mentalités — et étant donné le fait qu'il convient tactiquement de faire passer d'abord le recours à l'IAD pour les couples homosexuels —, a été mise de côté par le CCNE qui cherche à rassurer, affirmant demeurer — pour l'instant du moins — « attaché aux principes qui



justifient l'interdiction de la GPA, et [souhaiter] le renforcement des moyens de prohibition au niveau national et international, estimant qu'il ne peut y avoir de GPA 'éthique'.

Pour justifier des divergences au sein du CCNE, un de ses membres, le philosophe Frédéric Worms qui est par ailleurs co-rapporteur du texte, a affirmé que : « la question de l'effacement du père a notamment été l'un des principaux points de butée pour nous ». Tout enfant ayant, déclare-t-il, « le droit de connaître ses origines ». Qualifier de « point de butée » ce qui est en fait un invariant essentiel et constitutif de la nature humaine, on croit rêver...

Mgr Ribadeau-Dumas, prêtre exerçant la fonction de porte-parole de la Conférence des Evêques de France, a réagi sur Twitter, déplorant : « les digues sautent les unes après les autres. C'était prévisible. Quelle société voulons-nous proposer aux générations à venir ? » Dans le même sens, la Manif pour tous a rappelé que « priver un enfant de son père serait une injustice ». A l'inverse, les associations LGBT ont ouvertement applaudi ce qu'elles considèrent comme une avancée et un signal « fort et clair ».

C'est dans ce contexte que Mgr Pierre d'Ornellas, archevêque de Rennes Dol et Saint-Malo et responsable de la réflexion sur la bioéthique au sein de la Conférence des évêques de France, a réagi dans une tribune libre publiée par le quotidien *Le Monde*. Sans toutefois rappeler la doctrine de l'Église en la matière, l'archevêque en a appelé à un « sursaut éthique », estimant urgent de poursuivre « l'apaisement de la France », avec un mot d'ordre : « donnons-nous le temps de la réflexion et du débat ».

La Conférence des évêques de France est-elle plus audible ? Dans un communiqué paru à la suite de l'avis du CCNE, l'épiscopat « s'inquiète » ou selon les cas « s'interroge »... Rien de bien clair et tranché de ce côté-là non plus.

La position de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X est celle qu'affirme clairement l'Église catholique lorsqu'elle s'oppose catégoriquement à toute technique artificielle d'assistance médicale à la procréation.

L'Église n'entend pas substituer le « droit à l'enfant » — ce dernier n'étant ni un dû, ni un objet de propriété, ni une « problématique sociétale » — au « droit de l'en-

... suite en bas de la p. 6

Je 17	Saint Hyacinthe, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Ve 18	Férie (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Agapit, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
19 et 20 août 2017 : Pèlerinage international de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X à Fatima pour le centenaire des apparitions					
Sa 19	Saint Jean Eudes, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			Pas de Messe
Di 20	11 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	17h30 Chapelet, <i>confessions</i> 18h00 Messe lue avec orgue	M. l'abbé Romanens	M. l'abbé Romanens 8h00 Chapelet 8h30 Messe lue	<i>Pas de confession avant la Messe</i> 10h00 Chapelet 10h30 Grand-Messe <i>M. l'abbé Romanens</i> Messe puis <i>confessions</i>
Lu 21	Sainte Jeanne de Chantal, Veuve (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 22	Fête du Cœur Immaculé de Marie (II ^e cl.) Mém. des SS. Timothée, Hippolyte et Symphorien, MM.	7h15 Messe lue			
Me 23	Saint Philippe Beniti, Confesseur (III ^e cl.)		Pas de Messe		M. l'abbé Romanens 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 24	Saint Barthélemy, Apôtre (II ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Ve 25	Saint Louis, Roi de France, Confesseur (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 26	De la Sainte Vierge au samedi (IV ^e cl.) Mémoire de Saint Zéphyrin, Pape et Martyr				18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les vocations sacerdotales et religieuses M. l'abbé Romanens
Di 27	12 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	10h45 Grand-Messe puis <i>confessions</i> 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Thouvenot
Lu 28	Saint Augustin, Evêque et Docteur (III ^e cl.) Mémoire de Saint Hermès, Martyr	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 29	Décollation de Saint Jean-Baptiste (III ^e cl.) Mémoire de Sainte Sabine, Martyre <i>Strasbourg : Dédicace de la Cathédrale (I^e cl.)</i>	7h15 Messe lue			
Me 30	Sainte Rose de Lima, Vierge (III ^e cl.) Mémoire des Saints Félix et Adauctus, Martyrs				18h00 Chapelet 18h30 Messe lue pour les défunts de l'Oratoire M. l'abbé Romanens
Je 31	Saint Raymond Nonnat, Confesseur (III ^e cl.)	7h15 Messe lue			
Ve 1^{er}	Férie (IV ^e cl.) ; Mémoire de Saint Gilles, Abbé et des douze Frères Martyrs de Bénévent <i>Strasbourg : Décollation de St Jean-Baptiste (III^e cl.)</i> 1^{er} vendredi du mois	10h30 Chapelet, <i>confessions</i> 11h00 Messe lue du Sacré-Cœur et acte de réparation au Sacré-Cœur		M. l'abbé Pieronne 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue et acte de réparation au S.-C.	18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue du Sacré-Cœur 19h15 Heure-Sainte avec chapelet M. l'abbé Romanens
Sa 2	Saint Etienne, Roi de Hongrie, Confesseur (III ^e cl.) <i>Strasbourg : Bienheureux François-Urbain Salin de Niart, Martyr (III^e cl.)</i> 1^{er} samedi du mois	10h30 Chapelet, <i>confessions</i> 11h00 Messe lue du Cœur Immaculé de Marie et litanies de la Très Sainte Vierge		17h30 à 18h45 <i>Confessions (A. Romanens)</i> 17h00 1 ^{er} et 2 ^e chapelet 18h00 Messe lue du CIM 18h45 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction M. l'abbé Carlhian	17h30 1 ^{er} et 2 ^e chapelet, <i>confessions</i> 18h30 Messe lue de Saint-Pie X 19h15 Méditation devant le Saint-Sacrement exposé et bénédiction
Di 3	Saint Pie X, Pape et Confesseur (I ^e cl.) Mémoire du 13 ^{ème} dimanche après la Pentecôte	10h15 <i>Confessions</i> 10h45 Grand-Messe, pas de confession 18h00 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement		M. l'abbé Pieronne 8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe M. l'abbé Carlhian

ACTIVITÉS A PRÉVOIR

(mises à jour : en italique)

Catéchisme des enfants➤ **Mulhouse**

Septembre : à déterminer

➤ **Colmar**

Septembre : 13, 20 et 27

➤ **Cravanche**

Septembre : 13, 20 et 27

Croisade Eucharistique➤ **Mulhouse-Cravanche (prieuré)**

Samedi 9 septembre, 10h

Samedi 7 octobre, 10h

➤ **Colmar**

Samedi 9 septembre, 15h30

Samedi 7 octobre, 15h30

JTC à Colmar

➤ Samedi 2 septembre : réunion de rentrée

Ventes de gâteaux pour les pèlerinages

➤ Dimanche 10 septembre

➤ Dimanche 8 octobre

Quêtes spéciales➤ **Mulhouse**

17 septembre : Prieuré

➤ **Colmar**

17 septembre : Oratoire

➤ **Cravanche**

17 septembre : fleurs

Samedi 12 août

➤ Cravanche : Mariage de M. Pierre-Louis Reynaud et de Mlle Gwendoline Schrodj

Mardi 15 août➤ **Mulhouse**

9h30 : Grand-Messe, procession de l'Assomption et vin d'honneur

➤ **Colmar**

9h30 : Grand-Messe et procession de l'Assomption

➤ Cravanche : Pas d'office

Samedi 19 et dimanche 20 août

➤ Pèlerinage international de la Fraternité Saint-Pie X à Fatima

Lundi 11 septembre

➤ Mulhouse : jour de rentrée à l'école N-D de la Sainte-Espérance

Samedi 16 septembre

➤ Eglise Sainte-Croix de Kaysersberg à 10h : Voeux perpétuels de Frère Maximin-Marie

Jeudi 21 septembre

➤ Mulhouse : Adoration perpétuelle

Vendredi 22 septembre

➤ Cravanche : Baptême d'adulte de Mlle Déborah Lesieur

Samedi 23 septembre

➤ Cravanche : Mariage de M. Nicolas Gonnard et de Mlle Déborah Lesieur

Dimanche 1^{er} octobre

➤ Pèlerinage du doyenné de Strasbourg à Domrémy

RETRAITES SPIRITUELLES

➤ 7-12 août : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 7-12 août : St-Ignace Dames, Bitche

➤ 7-12 août : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Enney.

➤ 21-26 août : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 21-26 août : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 21-26 août : Retraite à Jésus par Marie, Le Moulin du Pin.

➤ 4-9 septembre : St-Ignace Messieurs, Bitche.

➤ 4-9 septembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 11-16 septembre : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 25-30 septembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 25-30 septembre : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 2-7 octobre : Retraite du Rosaire, Le Moulin du Pin.

➤ 6-11 octobre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 9-14 octobre : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 23-28 octobre : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 23-28 octobre : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 30 octobre - 4 novembre : St-Ignace Messieurs, Caussade.

➤ 6-11 novembre : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 6-11 novembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 6-11 novembre : St-Ignace Dames, Enney.

➤ 11-15 novembre : Retraite avec Mgr Lefebvre, Le Moulin du Pin.

➤ 13-18 novembre : St-Ignace Messieurs, Pointet.

➤ 13-18 novembre : St-Ignace Dames, Bitche.

➤ 20-25 novembre : St-Ignace Dames, Gastines.

➤ 1^{er}-6 décembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.

➤ 4-9 décembre : Retraite Mariale Monfortaine, Le Moulin du Pin.

➤ 4-9 décembre : St-Ignace Dames, Pointet.

➤ 4-7 décembre : Retraite Foyers, Enney.

➤ 11-16 décembre : St-Ignace Messieurs, Gastines.

CARNET PAROISSIAL*A été régénéré par l'eau du Baptême*

➤ Raphaël Zaeh, le 12 juillet 2017 à Colmar, né le 6 juillet 2017.

A été honorée de la sépulture ecclésiastique

➤ Mme Françoise Letellier, le 7 juillet 2017 à Mulhouse, décédée le 4 juillet à l'âge de 84 ans.

*Nous prions pour nos défunts du mois d'août***À Mulhouse**

M. Guy Jean Fehlmann, † 2011 à 63 ans

À Colmar

Mlle Marie Wisson, † 1990 à 85 ans

M. Jean-Luc Knittel, † 1995 à 25 ans

M. Raymond Lerdung, † 2006 à 62 ans

Mme Marie-Nicole Edel, † 2007 à 75 ans

INTENTIONS DU MOIS**Croisade Eucharistique :**

➤ Pour le triomphe du Cœur Immaculé de Marie

Rosaire Vivant :

➤ Pour la persévérance dans nos efforts de vie chrétienne

CONFESSIONS**À Mulhouse**

➤ Le dimanche : voir calendrier

➤ En semaine : sur demande après les Messes ou sur rendez-vous

➤ 1^{er} samedi du mois : une heure avant la messe**À Colmar**

➤ Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe

➤ En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

➤ 1/2 heure avant toutes les Messes

VOTRE AIDE... MERCI !**Quête mensuelle (Juin)**

Mulhouse : 227 € (prieuré)

Colmar : 480 € (Oratoire)

Cravanche : 114 € (fleurissement)

Quête de 1^{ère} Messe à Mulhouse

Pour M. l'abbé Marignol : 521 €

HONORAIRES**Messe :** 17 €**Neuvaine :** 170 €**Trentain :** 680 €**... suite et fin de l'article : « PMA, GPA : que dit la FSSPX ? »**

fant », cet enfant qui est le fruit de l'acte procréateur des parents dans l'union conjugale, cet enfant qui est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Si l'Eglise déclare moralement illicites certaines technologies biologiques telles la PMA, l'IAD ou la GPA, ce n'est pas par une passion morbide de l'interdit, mais parce qu'elle ne veut pas faillir à son devoir qui est de donner une voix à celui qui n'en a pas : l'enfant à naître. Et parce que sa mission est d'évangéliser les sociétés, en rappelant inlassablement les droits de Dieu. ■